



Corruption syndicat lors de mon plan social

Par **Fred2903**, le **07/06/2012** à **08:23**

Bonjour,
Je fais appel à vous pour une question de corruption du syndicat. Nous sommes en cours de plan social et lors de la négociation pour le plan social, qui avais commencer avec un membre du CE, notre délégué syndical est monter seul dans le bureau du directeur. On lui a dis qu il ne fallait pas qu il monte seul mais il l à fais et en courant. À la suite de ça il est redescendu avec la négociation qui a été signer par la CE au final qui est de 8 mois de salaire de salaire en plus pour lui que pour les autres. La raison donnée est qu il a plus de 60 ans. À savoir qu il fait parti du CE, CHSCT, déléguée CGT et que la société était en défaut avec le CHSCT. Il fallait la signature de celui ci pour pouvoir continuer la procédure du plan social. Après les négociation du déléguer, il a signer de suite. Pouvons nous aller au prud homme pour corruption ? On estime pas normal le fait qu il soit partie négociier seul (avec 8mois en plus pour lui). À savoir que après pendant les réunion de CE, on nous a toujours dis " ça on reviens plus dessus on a passer un accord de méthode avec le déléguer. Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **18:17**

Bonjour
Prenez déjà contact avec le secrétaire du syndicat auquel est affilié votre délégué.
informez l'inspection du travail de la situation.

Par **Fred2903**, le **07/06/2012** à **19:13**

L'impection du travail nous a répondu : c'est une forme de discrimination positive. vous pouver

aller au prud'homme au pire ca coute 30 € de timbre.

Par **pat76**, le **08/06/2012 à 12:51**

BonjourrrrrLe prix du timbre fiscal est de 35 euros.rnrnAvez vous alerter le syndicat de votre délégué sur son comportement?

Par **pat76**, le **08/06/2012 à 12:51**

BonjourrrrrLe prix du timbre fiscal est de 35 euros.rnrnAvez vous alerter le syndicat de votre délégué sur son comportement?